

GUIDE DE RECHERCHE DE STAGES : 2^{ème} année CAP JP Année 2023–2024

1 Objectifs pédagogiques des stages (PFMP) et consignes diverses

Extrait du référentiel :

« Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise, en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation et doivent être préparées en amont et exploitées au retour. La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dans une entreprise du secteur professionnel. »

Les 12 semaines de formation en milieu professionnel sont obligatoires et doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel où sont réalisées les techniques et pratiques professionnelles d'entretien et d'aménagement paysagers.

Les activités possibles en stage

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Les stages sont très importants dans cette formation professionnelle ainsi que pour la réussite à l'examen. **Il est donc impératif de bien sélectionner l'entreprise qui voudra vous accueillir.**

Les entreprises étant très sollicitées par les jeunes en recherche de stage, nous vous conseillons de trouver vos lieux de stage le plus rapidement possible : Pour davantage de sérénité, il est important de trouver le premier stage avant la rentrée scolaire de septembre.

Le professeur responsable du suivi des stages (réfèrent) accompagnera l'élève dans sa démarche de recherche de stage mais n'a pas la charge de trouver un lieu de stage pour chaque élève. Il peut cependant lui proposer des adresses.

De plus il validera (ou non) les stages en fonction des objectifs demandés.

Site web possibles : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/localiser-un-paysagiste>

www.pagesjaunes.fr

www.maps.google.fr

2 Lieux de stages :

- En Entreprise privée de Paysagiste
- En service espaces verts de collectivités : service technique de mairie, communautés de communes, hôpitaux,...

Pour des raisons pédagogiques et dans un objectif d'insertion socio-culturelle, nous déconseillons l'entreprise familiale comme lieu d'accueil pour les stages.

Attention : les stages en pépinières et chez les auto entrepreneurs ne sont pas acceptés.

3 Documents administratifs :

Dès la rentrée, des conventions vierges sont distribuées aux élèves. Une version numérique des conventions sera disponible sur le site du lycée (www.vallonbonnevaux.fr / infos pratiques). Il est possible de les imprimer, les compléter afin de les rapporter à la rentrée.

Elles seront complétées et signées par

- l'entreprise,
- le responsable légal,
- l'élève,

puis rapportées au lycée pour validation par le référent.

Après ces étapes, l'exemplaire de l'entreprise et l'exemplaire famille sont rendus à l'élève qui se chargera de les faire suivre.

4- Dates des stages :

Période de Formation en Milieu Professionnel PFMP

Communes à toute la classe

PFMP N°4

Du 2/10/2023 au 28/10/2023

Période de Formation en Milieu Professionnel PFMP

La recherche de ces lieux de stages se fera à partir du choix de la spécialisation de l'élève

PFMPI N°2 en entreprise

2 avril 2024 au 12 avril 2024